

Le Val-de-Travers, terre de nos ancêtres¹

Etude historique XVe

J.-P. Vaucher
Suisse, 1984

Sources.

H. Jéquier, *Le Val-de-Travers*. Musée neuchâtelois, revue régionale d'histoire.

Historique du Val-de-Travers

Par des recherches entreprises, dans la grotte des Plaints sur Couvet, on peut attester la présence des premiers hommes, au Val-de-Travers il y a 40000 à 50000 ans. Une bonne dizaine de silex et de substances charbonneuses, nous signalent la présence humaine, subdivisions du Paléolithique.

Mais par les écrits, on peut admettre que l'histoire du Vallon débute avec l'implantation du prieuré Saint-Pierre de Môtiers, au Xe ou XIe siècle. L'on peut admettre que c'est aux environs de l'an 1000 que les moines Bénédictins défricheurs commencent leur travail sur ces terres.

Le puissant royaume de Bourgogne comprend une grande partie de la future Suisse romande, et soutient ce petit monastère local qui dépend de l'abbaye de Cluny. Avec la disparition des rois bourguignons, cette région est annexée au Saint Empire romain germanique, sous l'autorité nominale de l'Empereur Frédéric 1 Barberousse, mais sous la suzeraineté des comtes de Bourgogne. C'est dire que le domaine ecclésiastique n'a alors aucune relation avec les comtes de Neuchâtel.

Des troubles fréquents à cette époque surviennent dans la famille comtale de Bourgogne. Le pape Pascal II, en 1107, fait don du Prieuré Saint-Pierre à l'abbaye de la Chaise-Dieu (Haute Loire). En 1176, l'empereur Frédéric Barberousse le reprend sous sa protection. Mais les comtes de Neuchâtel sont soucieux d'agrandir leurs terres du côté de la France. Cette nouvelle dépendance féodale trouve sa confirmation officielle en 1237, dans l'acte d'hommage que fait à Jean de Chalon puissant comte de Bourgogne, Berthold, comte de Neuchâtel.

Au début du XIVe siècle, le prieuré a perdu la presque totalité de ses droits sur le Val-de-Travers. Il ne lui reste que quelques cens, quelques hommes et un fief, celui d'Amendée de Vautravers, qui en 1301, doit cependant prêter hommage au comte Rollin de

¹ Ce texte faisait état d'introduction à une étude généalogique réalisée pour la famille de Claude Vaucher de Fribourg. Claude a scanné le texte et me l'a acheminé vers 2000. Ce n'est que récemment (2005) qu'il m'a donné la permission de le mettre sur le Web après l'avoir nettoyé et mis en page.

Neuchâtel pour sa maison du Terraul, aux environs de Môtiers. Ainsi donc, le Val-de-Travers est définitivement entré dans l'orbite neuchâteloise.

Les limites du Val-de-Travers sont à peu près aujourd'hui ce qu'elles étaient au XIV^e siècle. La vallée de l'Areuse en forme l'axe et la partie basse. D'accès difficile, bordée au Sud et au Nord par des "Noires Joux" au sud la frontière du Pays de Vaud, l'ancienne baronnie de Grandson qui de la "Roche Blanche", ancien nom au XIV^e désignant le Chasseron, s'en va en direction du Creux-du-Van. Au nord, s'élève une première chaîne de montagnes dépassant par endroits 1200 m., derrière laquelle se situent des plateaux accidentés culminants aux environs de 1000 m.

Une seule route traverse ce vallon, partant du vignoble par Rochefort atteint la Clusette, puis descend sur Noiraigue pour suivre ensuite par Travers, Couvet, Boveresse, Saint-Sulpice d'où elle gagnait directement par une montée rapide le Plateau des Bayards, les Verrières et la Franche-Comté. La fameuse route du sel (Salins - Berne).

Le chemin était gardé à l'Est par le défilé sauvage et très abrupt de la Clusette, à l'autre extrémité de la vallée, la Tour Bayard surplombait Saint-Sulpice dans un défilé barré par une chaîne fixée entre deux rochers. Des hommes percevaient les droits de péage, on les nommait les "péages", d'où le nom de Paillet fort répandu à la Côte-au-Fées. La première mention de la chaîne date de 1376, mais cette chaîne eut un passé glorieux.

En 1476, lorsque le fils de Philippe Le Bon, qui n'était autre que Charles le Téméraire voulut traverser le Val-de-Travers pour s'en aller affronter les Suisses, il stationna au Port-de-Joux. De cet endroit, une partie de son armée se rendit dans le défilé de Saint-Sulpice, pour se faire une idée de l'accueil qu'on réservait à son souverain. Il fut loin d'être chaleureux car 400 guerriers de Rodolphe de Hochberg attendaient les Bourguignons de pied ferme. La chaîne barrait le passage, des feux empêchaient toute progression et pour couronner le tout, dans les rochers, des archers arrosaient de flèches les pauvres Bourguignons qui jugèrent plus sage de faire demi-tour.

Dans le cadre du défrichement des montagnes neuchâteloises dès le XI^e siècle, et du Val-de-Travers particulièrement, le défrichement des terres et forêts, a certainement été effectué par les moines de l'abbaye Saint-Pierre, les habitants du vallon et par les "hommes royés". Ce sont des soldats défricheurs placés sous la protection des rois de Bourgogne et à leur suite l'Empereur et le Seigneur de Neuchâtel.

Activités au Val-de-Travers

L'agriculture reste l'unique activité économique. De ce fait, toute terre vacante ou en friche représente une diminution de revenus pour le seigneur, qui a tout avantage, tant du point de vue de sa souveraineté territoriale que du point de vue économique, à ce que ces terres soient mises en valeur.

C'est dans cette optique qu'il faut comprendre l'obligation qui est faite à chaque habitant de la seigneurie de cultiver personnellement la terre qui lui a été concédée.

Mais le seigneur est à la source de tout pouvoir. C'est lui qui détermine la condition personnelle: bourgeois, habergeant ou taillable. La condition dite taillable était dans le Val-de-Travers la plus répandue, et c'est dans celle-ci que se rencontre nos ascendants les Vaucher.

Les taillables

Les taillables sont des hommes exploitables. Ils sont considérés comme une force de travail qui doit rendre, ce rendement étant uniquement conçu en fonction des intérêts du seigneur. Ils recevaient du seigneur des terres qu'ils devaient cultiver, défricher et sur lesquelles ils devaient payer diverses redevances. Ces redevances ont été modifiées au cours des siècles jusqu'à l'affranchissement général de 1628, où la condition de taillable disparaît au profit de celle de "francs sergents" mais les dîmes, cens et autres redevances féodales ne disparaîtront complètement que le 27 mars 1849 (loi).

Dans la reconnaissance de 1553, pour le Val-de-Travers et pour un taillable, voici ces redevances:

La taille: généralement en espèces et en avoine, en livres (monnaie), en muids (mesure de 355 litres) ou en émine (mesure de 15 litres).

La corvée: journée de travail, amélioration des chemins, transports de bois, etc.

La chaponnerie: un chapon par "feu", soit un coq gras par famille, valeur environ 8 deniers.

La garde de la Clusette: payable en froment, $\frac{1}{2}$ à 2 émines, suivant la situation du taillable.

La gerberie: prestation en froment.

Il y eut également comme redevances:

Le char de bois,

Le char de bois, Les banalités: due sur l'utilisation du four banal (faire le pain), sur les moulins actionnés par l'eau (droit d'eau):

Les dîmes: dont le $\frac{1}{3}$ au moins était abandonné aux églises, catholiques, bien sur, jusqu'à la réformation (1545) pour le vallon. Toutes ces charges étaient lourdes.

Les conditions de vies

Quelle était la condition de la vie matérielle? On vivait simplement sur les terres du seigneur. Tous les villageois, paysans et autres pouvaient sans bourse délier "mariner", c'est-à-dire couper des arbres pour leurs besoins. Et avec le bois, on fait un tas de choses. On peut construire sa maison, faire des meubles, des ustensiles de cuisine, des écuelles, des souliers, des barrières pour protéger le bétail, du bois de chauffage, on récolte la poix pour faire des torches (éclairage).

On cultive l'avoine, l'orge, le seigle, le trémois (se cultive en trois mois), l'épautre. L'orge mélangée à de l'avoine donne de l'orgée avec lequel on fait du pain.

Dans le "corti" (le jardin), on sème les pois, les lentilles, les fèves, on plante les pommes de terre. On récolte également le lin, le chanvre, plantes textiles avec lesquels on fait des habits.

Avec l'autorisation du seigneur, on célèbre les mariages, le "meix" la maison et les terres se transmettent de père en fils avec son accord.

Chaque agriculteur est un peu artisan, suivant ses aptitudes, il crée des objets nécessaires à la vie courante.

Et l'on trouve ces objets à la foire de Môtiers, instaurée en 1485, et qui se déroule pendant trois jours en juin et en août. Les corps de métiers cités sont les cordonniers, les borreliers (colliers de chevaux) et des “culières” (partie de harnais). Les maréchaux: des fers de chevaux garnis de clous et habillement de charrue, fousseurs et destraulx (haches) marteaux à soyer. Les serruriers: des serrures, des clefs. Les borreliers²: des bosses, jalois (mesures à grains). Les rouliers: des roues et des chars, les ferriers: du fer en bande [*Le travail du fer était très répandu aux Verrières et à Saint-Sulpice où se trouvait la ferrière.*]

Les autres artisans présentaient des râtaux, fourches, houes, cuiviers, cuillers, paniers, berceaux, maillets, mailloches, pilons, huches à pain et tout autres ouvrages.

D'autres part, un certain nombre de taillables, peut-être même d'hommes libres, allaient chaque année, pendant les vendanges, faire des journées au pressoir de monseigneur à Neuchâtel, à Thièle, au Landeron ou à la Côte.

Une fois par an a lieu le “plaid de mai”, cour de justice où siège le receveur, homme du seigneur, qui prend notes des redevances dues au seigneur.

Les premières mentions du nom Vaucher

A cette époque, le Val de Travers fait partie du diocèse de Lausanne et, seuls, le clergé et quelques notables savent écrire.

C'est la raison pour laquelle l'orthographe des noms change en fonction des recensements. On peut affirmer néanmoins que les Vaucher ont toujours habité et sont issus du Val-de-Travers. À travers les divers écrits de l'époque, on trouve la mention de Vaucheri de Vautravers, Walcherus, Vaulchier, Vauchier dès 1287 déjà.

La liste des prieurs de Saint-Pierre et des religieux du Vautravers cite:

En 1287, prier “Jean” autres religieux Vauchier, curé de même qu'en 1314. Hugues Jéquier, dans son livre sur les origines du Val-de-Travers écrit sous, Vaucher ou Vauchier: famille issue des Vautravers, vassale des comtes de Neuchâtel.

Nous voici donc bien Neuchâtelois.

J.-P. Vaucher

² Borrelrier: Fabricant d'articles de cuir (harnais, courroies, collier fait de "boure" ou laine grossière) pour le harnachement des chevaux.